

# Retraites : la Direction tente...

## Ce que propose l'UFCM-CGT

- Le maintien de l'ouverture des droits à 55 ans (50 ans pour les ADC) ;
- L'abrogation du système de décote ;
- Un niveau de pension au moins égal à 75 % du salaire des 6 derniers mois d'activité ;
- La retraite à taux plein (75 % du salaire) à 60 ans pour les cheminots relevant du régime général ;
- L'élargissement des métiers reconnus « pénibles » dont les métiers de l'encadrement à partir des contraintes liées au service public (horaires décalés, astreintes, continuité de service...) ;
- La prise en compte des années d'étude sans rachat et des périodes de précarité subies ;
- L'alignement des régimes par le haut ;
- Des pensions décentes pour tous.

La Direction de la SNCF veut démobiliser les cheminots sur le dossier des retraites, notamment en prévision de l'action interprofessionnelle du 27 mai 2010. Elle affirme dans le « Temps réel » du 19 mai que le document d'orientation de la réforme à venir, publié par le Gouvernement le 17 mai, n'engendrera « ni modification de la réforme en cours du régime spécial, ni accélération de son calendrier ». Cette affirmation est fautive ! Elle n'a qu'un seul but diviser les salariés... comme en 2003.

## ... ENCORE de manipuler les cheminots...

Moins de deux jours après que le Gouvernement ait rendu public ce document, la Direction vole à son secours en communiquant pour tenter de faire croire aux cheminots qu'ils ne sont pas concernés. Cette posture est inadmissible car la Direction ment aux cheminots par omission. Cette tactique et son usage ne peut plus tromper personne. Depuis la réforme de 2007, un lien mécanique lie le régime de la fonction publique au nôtre. Donc l'allongement vers 42 ans (du nombre d'annuités pour un taux plein) fait que notre âge pivot passera à 59 ans<sup>1</sup>/<sub>2</sub> au lieu de 57ans<sup>1</sup>/<sub>2</sub>. De plus, environ 80 % des cheminots sont des « poly-pensionnés », ils seront donc pénalisés pour percevoir leur pension du régime général au même titre que les cheminots relevant du PS 25.

**Temps réel**

n°061 du vendredi 23 mai 2003 Page 1/2

**Lettre du Président Louis Gallois aux agents de la SNCF**

Madame, Monsieur,

Le sujet des retraites et du régime spécial des cheminots crée des inquiétudes fortes chez nombre d'entre vous. Le mouvement de grève du 13 mai l'a montré et j'ai reçu le message qu'il exprimait. J'ai mesuré à nouveau votre attachement profond à un régime de retraites qui est une part essentielle du **contrat social** que l'entreprise a passé avec chacun de vous lorsque vous êtes entré à la SNCF. Les **spécificités** du régime des cheminots sont liées notamment au fait que l'entreprise fonctionne 24 heures sur 24 et 365 jours par an. La **pénibilité** qui en résulte a évolué, s'est transformée mais reste présente aujourd'hui encore dans nombre des métiers de la SNCF. C'est tout cela qui explique que la réforme du régime général et de celui de la Fonction publique en cours de discussion ne s'applique pas à la SNCF.

Un nouveau mouvement est envisagé par les organisations syndicales. Je juge nécessaire de vous faire part de **ma position** et de **mes préoccupations** sur ce sujet.

**Sur les retraites, d'abord :**

Le projet de loi sur les retraites concerne strictement les salariés du secteur privé, les fonctionnaires, les travailleurs indépendants du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture et des professions libérales.

**Comme le Premier ministre l'a dit publiquement à plusieurs reprises, le régime de retraite des cheminots ne fait donc pas partie de la réforme et n'avait pas à en faire partie.**

Cette question relève de l'entreprise et n'a pas de caractère d'urgence. En effet, la population retraitée cheminote a tendance à diminuer, le **déséquilibre démographique** entre actifs et retraités — dû au fait que la SNCF est passée depuis 1970 de 300 000 à 180 000 agents — ne s'accroît pas sur les trente prochaines années.

Enfin, le gouvernement m'a confirmé que, face au déséquilibre démographique hérité du passé, la **solidarité nationale continuera à s'appliquer**, soit par compensation des régimes excédentaires, soit directement par l'Etat, en application de l'article 30 du cahier des charges de la SNCF, garantissant ainsi le régime de retraites de la SNCF.

J'ajoute que les avantages et les contraintes spécifiques du régime des cheminots sont financés par la seule SNCF et non par l'Etat. Elle le fait à travers une « surcotisation » (d'un montant de l'ordre de 440 millions d'euros) versée à la Caisse de Prévoyance et de Retraite et incluse dans les dépenses de personnel de l'entreprise.

Tél : 03 20 20 - Fax : 39 63 28 - e-mail : [lescom@snf.com](mailto:lescom@snf.com)  
Les communications déjà diffusées sont accessibles sur internet ([www.le-pitchet.snf.fr](http://www.le-pitchet.snf.fr)) rubrique Temps réel

**SNCF**  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

## ...comme en 2003 !

Mr Pépy (au travers de la communication de l'entreprise) se fait le porte parole du Gouvernement, du Medef et de l'UMP. Déjà en 2003 (voir ci-contre) on nous expliquait que « le régime de retraite des cheminots ne faisait pas partie de la réforme ». Dans les faits, cette affirmation s'est révélée fautive à très court terme.

**Non Mr Pépy... les maîtrises et cadres ne se laisseront pas duper !**



## Pas un maîtrise et cadre au travail le 27 mai

Comme en 2007, les cheminots agents de maîtrise et cadres pleinement conscients de l'impact de cette réforme doivent fortement se mobiliser. Le 27 mai 2010, dans le cadre d'une action interprofessionnelle et unitaire, exigeons une société plus juste et de progrès, pour l'emploi, les salaires, les retraites et la protection sociale.

## Retraites ... pleinement concernés !

Depuis 1993, les réformes Balladur et Fillon tournent résolument le dos aux droits à la protection sociale et à la retraite imaginés par le Conseil National de la Résistance (CNR) et mis en œuvre par Ambroise Croizat en 1945. Le patronat et les gouvernements libéraux qui se sont succédés n'ont eu de cesse de vouloir faire régresser ces acquis pour revenir à des normes sociales à minima. Au moyen d'une campagne médiatique, ils conditionnent l'opinion publique. **Le gouvernement, le MEDEF et leurs soutiens cadrent la problématique des retraites de manière à faire accepter un recul sans précédent.** Ils ne veulent pas que l'on touche au bouclier et autres niches fiscales, aux nombreuses exonérations et aux profits d'une autre manière que symbolique. Ils ne veulent pas d'un changement et d'un élargissement de l'assiette du financement des retraites. Le peuple français a imposé à la Libération des normes sociales d'avant-garde, elles ont accompagné un développement économique remarquable du pays. C'est bien un choix de société qui a pris le parti du capital que l'on veut nous imposer. Les retraités sont trop souvent considérés comme une population qui coûte à la société. Bien au contraire, ils sont une valeur économique et sociale qui la structure. **Le gouvernement tente de justifier de nouveaux sacrifices pour les salariés : allongement de la durée des cotisations, recul de l'âge légal, décote, baisse des pensions... pour éviter de mettre en débat ce vrai choix de société.** D'autres solutions existent et la CGT est force de propositions en matière de financement (faciliter l'accès à l'emploi des jeunes, avoir une politique de plein emploi, taxer les entreprises qui licencient tout en versant des dividendes aux actionnaires, taxer les mouvements de capitaux et les revenus financiers,...) **L'argent existe pour pérenniser et améliorer notre système de retraites. D'autres orientations politiques sont nécessaires visant une autre répartition des richesses.**

**L'UFCM-CGT appelle les maîtrises et cadres, aux côtés des autres salariés du privé et du public, à se mobiliser par la grève et à participer aux manifestations du 27 mai 2010**



### La crise, pas pour tout le monde

- ➔ 47 milliards : ce sont les profits des entreprises du CAC 40 en 2009 (c'est plus de deux fois le déficit des régimes de retraites).
- ➔ 56 % : c'est la part des profits accaparés par les actionnaires des entreprises du CAC 40 versés en dividendes en 2009 (c'était 42 % en 2008).
- ➔ 14 milliards d'allègements d'impôts pour les entreprises en 2010 (12 pour la taxe professionnelle et 2 pour la taxe carbone).



Je souhaite :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Prendre contact

.....

Me syndiquer

Code postal : ..... Ville : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Établissement : .....



Bulletin à remettre à un militant UFCM-CGT ou  
A renvoyer à la fédération CGT des Cheminots - UFCM-CGT  
263, rue de Paris - Case 546 - 93515 Montreuil Cedex